

EDITORIAL

Chers locataires,

Comme de coutumes, voici votre brochure de liaison entre locataires et nous, société de logements. Vous constaterez que nous l'avons rebaptisée « Sambr'Habitat & vous », pour reprendre notre nouvelle dénomination et ainsi compléter les nombreux changements de notre société depuis 2015.

Après un peu plus d'un an de prise de fonction (le temps passe très vite), je suis enfin ravie de pouvoir prendre contact avec la grande majorité d'entre vous. J'ai déjà eu l'occasion de croiser certains et de partager quelques bons moments lors des inaugurations. Nous avons, très agréablement, pu faire connaissance lors de ces journées qui concrétisaient quatre de nos projets.

Des projets, il y en a encore beaucoup en cours et d'autant plus à initier. Que ce soit en construction, en rénovation mais aussi, et c'est là que nous avons besoin de vous, des projets pour améliorer l'ambiance au sein de nos quartiers. Que ce soit via nos référentes sociales, notre médiateur technique, ... nous essayons de soutenir les personnes et initiatives qui positivent l'image du logement social tout en rappelant à d'autres les règles d'usage pour le bon vivre ensemble.

Alors, je compte sur vous et n'hésitez pas à nous faire part de vos idées ! C'est ensemble que nous parviendrons à réunir les ingrédients pour que chacun puisse s'épanouir dans un environnement de qualité !

Bonne lecture,

*Ann-Catherine Oddie
Directrice générale*



Voici notre nouveau règlement d'ordre intérieur !

Beaucoup plus complet que le précédent, c'est un outil que vous devrez garder précieusement car il regorge d'informations diverses sur les règles d'occupation de votre logement, son entretien, les installations techniques, le calcul de loyer, les règles de bon voisinage, ... Vous y trouverez également les coordonnées de nos différents services. Dans les semaines et mois à venir, chaque locataire recevra ce petit livret en mains propres. En effet, plusieurs délégués de Sambr'Habitat (notamment les deux référentes sociales) parcourront chaque quartier pour vous le transmettre et vous faire part des informations essentielles à connaître.

Si nous prenons le temps de venir à la rencontre de chacun d'entre vous, c'est que ce ROI est d'une importance capitale pour favoriser le bien-vivre et le bien-vivre ensemble au sein de nos logements et de nos quartiers. Lors de leurs visites, nos délégués vous demanderont de signer un document attestant que vous avez bien reçu le ROI. Cette signature se veut être un vrai engagement de la part de tous quant à l'application des règles qu'il régit afin que chacun puisse s'épanouir dans son logement tout en respectant le patrimoine de Sambr'Habitat et en respectant ses voisins.

Nous ne doutons pas que cet objectif soit aussi le vôtre !

LE PRINTEMPS FÛT CELUI DES INAUGURATIONS À SAMBR'HABITAT !

Tout d'abord, le 15 avril 2016, à Ham s/Sambre : 44 logements ont été inaugurés en présence de Monsieur le Ministre du Logement, Mr Paul Furlan, et des autorités communales. Il s'agissait de deux chantiers : 20 logements de 2 ou 3 chambres à la Rue des Résistants et 24 logements de 1, 2 ou 3 chambres à l'Avenue des Lilas. Ces logements sont dits « basse-énergie » car ils sont équipés d'une pompe à chaleur qui permet de fournir le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, d'une citerne d'eau de pluie et pour certains, de panneaux solaires.

Rue des Résistants :



Avenue des Lilas:



8 logements moyens

Le 22 avril 2016, c'est à Moignelée, rue de Fleurus, que 8 logements ont été inaugurés par le Député-Bourgmestre Monsieur Luperto, par notre vice-président Monsieur Gobert et notre Directrice Madame Oddie. Ces logements qui ont permis de réhabiliter l'ancienne école St-Joseph sont des logements moyens, c'est-à-dire pour les lesquels le loyer est fixé par rapport au prix de revient du logement et non par rapport aux revenus des locataires. Le prix de location est de 530 € pour le 1 chambre, de 630 € et 680 € (duplex) pour les 2 chambres. D'ailleurs, **3 logements cherchent encore des locataires ! Deux logements 2 chambres et un logement 1 chambre.** Quelques conditions sont indispensables pour y prétendre : ne pas être propriétaire et posséder des revenus imposables entre 27.400 € et 42.000 € (pour une personne isolée) et 34.200 € et 51.300 € (pour un ménage). Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter au 071 71 05 20.



Nouveau siège social

Enfin, le 14 mai 2016, Sambr'Habitat inaugurerait son **nouveau siège social** et organisait une journée « portes ouvertes » à l'attention de l'ensemble de ses locataires, collaborateurs, partenaires et administrateurs. Lors de son discours, Madame Oddie, notre nouvelle Directrice gérante depuis maintenant 1 an a souligné l'importance de ce bâtiment comme départ d'une nouvelle philosophie de travail : meilleure conditions de travail, meilleure communication entre les services, meilleur accueil des locataires,... Après les discours, les visiteurs ont eu l'occasion de faire le tour du bâtiment en compagnie d'un membre du personnel. Ensuite, l'après-midi se voulait festive et conviviale. Deux food-trucks proposaient de délicieuses douceurs (crêpes, cupcakes,...), le bar était ouvert et un stand de jeux en bois a permis d'amuser petits et grands. Le soleil fut un peu timide mais nous avons pu compter sur la joyeuse ambiance mise par le groupe « Sax à fond » pour illuminer la journée.





ÉTÉ SOLIDAIRE

Cet été encore, 6 jeunes ont participé à l'opération « Été solidaire », début juillet à Keumiée. Malgré la perte de subside (de la Région Wallonne), SAMBR'HABITAT a souhaité poursuivre ce projet dynamique. Deux filles et 4 garçons, âgés de 16 à 18 ans, qui ont grandi dans nos quartiers, ont entièrement repeints les cages d'escaliers de deux immeubles rue Léopold Lebrun. Leur travail a été très apprécié des locataires qui les ont bien remercié par des petites collations ou boissons. Une opération « WIN WIN » pour ces étudiants qui se sont frottés aux exigences du monde du travail tout en participant à une action citoyenne.

Gageons que leur travail soit le plus longtemps respecté !

URGENT! RAPPEL!

DOCUMENTS POUR LA RÉVISION DU LOYER

Il y a déjà plusieurs semaines, la traditionnelle lettre de Sambr'Habitat vous invitant à remettre les documents nécessaires pour pouvoir établir le calcul de votre loyer pour l'année 2017, a fait son apparition dans votre boîte aux lettres. L'ensemble de votre dossier devait être déposé au siège social de Sambr'Habitat avant le 21 août 2016! Certains d'entre vous ne nous ont pas encore remis leurs documents. Il est urgent de vous mettre en ordre! Nous sommes accessibles durant les permanences qui se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 13 heures à 16 heures. Attention ! Toutes les personnes majeures, faisant partie de votre ménage, doivent fournir la preuve de leurs revenus (ou l'absence de revenus).

Voici un tableau pour y voir plus clair:

Si vous travaillez	Copie de l'avertissement extrait de rôle revenus 2014 – exercice fiscal 2015 + trois fiche de paie de l'année 2016
Si vous êtes pensionné	Copie de l'avertissement extrait de rôle revenus 2014 – exercice fiscal 2015 + fiche de pension actuelle ou extrait de compte avec le montant que vous percevez
Si vous percevez des allocations de chômage	Copie de l'avertissement extrait de rôle revenus 2014 – exercice fiscal 2015 + attestation du syndicat avec le montant journalier
Si vous recevez une aide du CPAS	Copie de l'avertissement extrait de rôle revenus 2014 – exercice fiscal 2015 + attestation indiquant le montant mensuel actuel
Si vous percevez des allocations de mutuelle	Copie de l'avertissement extrait de rôle revenus 2014 – exercice fiscal 2015 + attestation indiquant le montant journalier actuel + attestation prouvant l'invalidité provenant de la Mutuelle
Si vous percevez des allocations de la vierge noire	Copie de l'avertissement extrait de rôle revenus 2014 – exercice fiscal 2015 + extrait de compte avec le montant que vous percevez + attestation prouvant l'invalidité provenant de la Vierge Noire
Si vous ne percevez d'aucun revenu	Copie de l'avertissement extrait de rôle revenus 2014 – exercice fiscal 2015 + attestation du CPAS prouvant que vous n'avez pas de revenus
Pour les personnes ayant des enfants à charges	Attestation de la caisse d'allocations familiales (faire la demande vous-même à votre caisse)
Pour l'ensemble du ménage	Composition de ménage officielle de l'Administration Communale
Pour chaque ménage	La preuve du paiement de votre contrat d'assurance incendie (copie extrait de compte ou attestation de la compagnie d'assurance)

PRÉSENTATION DU SERVICE BRILLO



Il y a une fuite au robinet de ma cuisine, le joint est défectueux. J'ai téléphoné au service technique de SAMBR'HABITAT mais on m'a répondu que cette réparation était à ma charge. Je ne suis pas très bricoleur et je n'ai pas beaucoup de moyens pour financer les services d'un plombier. A qui puis-je faire appel ?

Brillo Scrl FS a pour mission (objet social) toutes prestations de services de proximité à destination, prioritairement, des particuliers, des petites asbl et accessoirement à toute personne ou entreprise sollicitant ses services.

Il s'agit de prestations de **brico-dépannage** (petite réparation, aménagement et entretien d'habitation,...), de **jardinage** (tonte de pelouses, tailles de haies,...) auprès de particuliers.

Il s'agit aussi de prestations de **nettoyage à domicile**, repassage, préparation de repas, petits travaux de couture dans le cadre de la législation des **titres-services**.

Ces **missions** ont pour **but social** l'insertion dans le monde du travail de demandeurs d'emplois peu qualifiés et sont les réponses à un besoin d'une offre de service non rencontrée aujourd'hui en faveur, majoritairement, de personnes fragilisées socialement et économiquement.

Vous pouvez contacter **BRILLO** au **071 76 00 45**

BALÂTRE

Quatre logements à loyer d'équilibre seront bientôt en location. Deux maisons 2 chambres et deux maisons 3 chambres cherchent activement des locataires ! Les loyers seront respectivement de 600 € et 650 €.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter au 071 71 05 20.

ATTENTION !

Lorsqu'une société extérieure vient réaliser des travaux chez vous (chauffagiste, ramonage), nous vous demandons d'être particulièrement attentif au travail effectué. Il vous sera demandé de signer un document pour attester de la présence des travailleurs, le temps de la prestation et s'il vous semble que le travail a bien été exécuté.

PETIT CONSEIL

L'air à l'intérieur de notre maison est souvent plus pollué qu'à l'extérieur. Aérer est un geste simple qui améliore énormément la qualité de l'air du lieu de vie. La ventilation permet d'éliminer l'air pollué de l'habitation (vapeur, odeurs, bactéries,...) et amène de l'air neuf et frais.

Ouvrez largement les fenêtres 2 fois par jour pendant 15 minutes, toute l'année même en hiver. Si vous faites un courant d'air, 3 minutes suffisent.



SAMBR'HABITAT ET VOUS : MAGAZINE D'INFORMATIONS DE SAMBR'HABITAT.

PERMANENCES ADMINISTRATIVES :

Rue Pré des Haz 23 à 5060 TAMINES
Lundi, mardi et jeudi de 13h00 à 16h00
Tél : 071 71 05 20 – Fax : 071 71 05 34

EDITEUR RESPONSABLE :

SCRL SAMBR'HABITAT par la SWL 9120 –
N°entreprise 402.546.337

Pour toute question technique, veuillez appeler le 071 71 05 40